



33840

**CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES**  
**Procès-Verbal complet de la réunion du 6 Février 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	<b>11</b>
Nombre de Conseillers présents :	<b>09</b>
Nombre de procurations :	<b>01</b>

**Étaient présents** : Mme CHANCELLÉ Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme DE MORAES BILLET Céline, Mme ELISSALDE Fanny, Mme LANZONI Elisabeth, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

**Étaient excusés** : Mme MEYER Catherine, M. MERLO Philippe (pouvoir donné à M. DAUDET Bernard)

Date de convocation : 30 janvier 2023

Secrétaire de séance : Mme PUJOLS Hélène

Début de séance : 18h 00

**A L'ORDRE DU JOUR :**

**I – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU 10/12/2022 ET DU 28/12/2022**

Ces procès-verbaux font l'objet d'une erreur concernant l'élection du troisième adjoint et non du deuxième comme mentionné. Il est procédé à la rectification et les deux PV sont approuvés à l'unanimité.

👉 **Vote : unanimité**

**II – DELIBERATIONS**

**1) Achat tracteur agricole**

**DEL202302-01**

M. MONNIER informe le Conseil Municipal que le tracteur ne peut plus être réparé et les pièces ne sont plus disponibles, or il est nécessaire d'en posséder un pour le bon entretien de la forêt communale.

Un tracteur forestier JOHN DEERE 6900 étant à la vente par l'Entreprise TONON à VIRAZEIL au prix de 40 000.00 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- D'acheter le tracteur forestier JOHN DEERE 6900 à l'Entreprise TONON à VIRAZEIL.
- D'accepter le prix d'achat de 40 000 € H.T. ;
- De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire concernant l'achat de ce véhicule.

Monsieur Darcos son propriétaire en assurera gracieusement la maintenance pendant environ 3 mois.

👉 **Vote : unanimité**

## **2) Reprise des concessions abandonnées au Cimetière **DEL202302-02****

La procédure commencée début 1990 et 2000 n'a jamais aboutie.

En 2017 A. Rouchet aidé de la secrétaire ont recensé 51 tombes en état d'abandon, la procédure a été reprise dans le strict respect des consignes règlementaires, des photos des tombes ont été faites. 7 tombes uniquement ont été identifiées à la mairie. Un PV constatant l'état d'abandon a été affiché au cimetière pendant 2 fois un mois. Chaque année on fait le constat d'abandon (pas de fleur, pas de réparation...) pendant 3 ans (5 ans à cause du Covid). Le dernier PV de constat d'abandon date de 18/11/2022.

3 familles ont été retrouvées et ont décidé d'abandonner les tombes. Les autres concessions seront reprises au fur et à mesure des demandes.

Avec un PV de constat, le maire pourra prendre un arrêté autorisant les reprises.

Actuellement la loi permet aux communes de reprendre des concessions abandonnées depuis 1 an seulement.

L'achat de panneau indiquant « Concession reprise par la commun » sera prévu.

👉 **Le Conseil Municipal prend acte de cette information**

## **3) Vente bois de pin **DEL202302-03****

Messieurs Yves Riollot, Bernard Tulars et Guy le cantonnier ont marqué les pins de la parcelle ZE8 lieu-dit Pendelle sur 7 ha. Elle compte 1096 pins d'une moyenne d'âge de 80 ans.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour le bon entretien de la forêt communale et selon le plan de gestion forestière en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, réalisé par la Sté ARGEFO, il est nécessaire de réaliser une coupe de bois sur les parcelles ZE 8 (7 Ha).

Il propose donc à la vente d'un lot de 1 096 pins et dépose sur le bureau le projet de cahier des charges.

Il demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au projet de vente,
- Approuve le cahier des charges, joint en annexe ;
- Décide que la vente se fera par adjudication sou pli cacheté au plus offrant,
- Fixe la date de cette adjudication au lundi 13 mars 2023 à 14 h 30, Salle de la Mairie d'ESCAUDES ;
- Désigne Mme MEYER, MM. RIOLLOT, TULARS, MERLO, membres de la Commission,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

👉 **Vote : unanimité**

## **4) Vente tente chapiteau **DEL202302-03****

Monsieur fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par Mme LEDUC Flavie représentant l'entreprise « Le Burger du Coin », d'acquérir la tente chapiteau qui avait été acheté et mis à disposition du restaurant et remplacé par la pergola.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la tente-chapiteau à Mme LEDUC Flavie représentant l'entreprise « Le Burger du Coin » ;
- **DECIDE** d'accepter la proposition d'achat au prix de 1 500 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser cette vente.

👉 **Vote : unanimité**

#### 5) Vente bois de chêne

**DEL202302-05**

Deux lots sont en vente, total 12 stères pour un prix de 8 euros le stère.  
Monsieur Patrick CONILH et Monsieur Bernard DAUDET sont intéressés.

M. DAUDET ne prend pas part au vote et sort de la salle le temps de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** :

\* de vendre le bois à Monsieur Patrick CONILH et M. DAUDET Bernard et de respecter le prix de **8,00 € le stère** ; le bois sera mesuré sur place par deux conseillers municipaux.

👉 **Vote : Pour : 9 Contre : 0**

#### 6) Tarifs travaux agricoles

**DEL202302-06**

Les derniers tarifs datent de 2015, compte tenu de l'augmentation du carburant, et des salaires, il y a lieu de revoir les tarifs des travaux agricoles réalisés par l'agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les prix des travaux agricoles effectués par le tracteur communal, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.

	<b>Prix 2015</b>	<b>Prix 2023</b>
Transport	25,00 €/H	35,00 €/H
Girobroyeur	35,00 €/H	50,00 €/H
Débroussailleur	35,00 €/H	50,00 €/H

Les travaux de girobroyage et de débroussaillage seront exclusivement réalisés dans le périmètre communal.

L'utilisation de la remorque sera limitée sur les parcours Escaudes - Captieux, Escaudes - Maillas, et Escaudes - Lerm et Musset.

👉 **Vote : unanimité**

#### 7) Demande de subvention mission archivage

**DEL202302-07**

**Vu** la visite de la Mission d'action territoriale du service des Archives Départementales de la Gironde en avril 20218 ;

**Vu** l'achèvement des travaux d'équipement du local des archives communales effectués en 2022 ;  
Considérant l'avis des Archives Départementales de la Gironde, sur le projet d'accompagnement à la gestion des archives de la Commune il y a lieu de solliciter du Département une subvention dans le cadre de la conservation du patrimoine écrit.

Le montant de cette opération s'élève à 8 353,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'équipement du local des archives de la Commune, pour un montant de 8 353,00 € ;
- **D'ARRETER** le plan de financement comme suit :

Conseil Départemental <b>75 % (montant éligible 7 000 €) + CDS 1,08</b>	5 670,00 €
Autofinancement communal (compris TVA)	2 683,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>8 353,00 €</b>

↳ **Vote : unanimité**

**8) Contribution financière pour un voyage scolaire DEL060223-08**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par l'école de CUDOS, afin d'aider au financement du projet de voyage scolaire dont 1 enfant de la Commune va participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'accorder une subvention d'un montant de 150 € pour aider au financement du projet de voyage scolaire.
- D'inscrire cette dépense au Budget Primitif de 2023.

↳ **Vote : unanimité**

**9) Retrait délibération N° DEL101222-44 en date du 10 décembre 2022 concernant la désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Grignols et Lerm et Musset DEL060223-09**

Par délibération n°DEL101222-44 en date du 10 décembre 2022, le Conseil Municipal désignait 1 délégué représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Grignols et Lerm et Musset.

Considérant la demande de la sous-préfecture en date du 4 janvier 2023 de retrait de cette délibération car elle n'est pas conforme aux statuts du Syndicat des Eaux et Assainissement de Grignols et Lerm-Et-Musset ; ces derniers prévoient la nomination de 2 délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **RETIRER** la délibération n° DEL101222-44 en date du 10 décembre 2022 .

↳ **Vote : unanimité**

### **III - INFORMATIONS**

**1) PLUI**

Le fuseau de la LGV a été intégré d'office dans le PLUI mais il y aura un vote dans chaque commune.

↳ *Le Conseil prend acte de cette information.*

**2) Terre & Watts**

Ce projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles est prévu sur le domaine privé. Le permis de déboisement a déjà été déposé.

↳ *Le Conseil valide le choix d'une réunion publique, à une date qui reste à définir.*

**3) Le Petit Journal d'ESCAUDES**

La rédaction est jusqu'à présent confiée à la secrétaire. Monsieur le Maire souhaite alléger sa tâche et demande au conseil des bénévoles pour reprendre cette mission. Les conseillers intéressés se réuniront prochainement.

↳ *Le conseil Municipal prend acte de cette information*

**4) Repas Communal**

La date du 14 mai 2023 est choisie, nombre de participants estimé : 70/80 personnes. L'organisation du repas sera confiée à un traiteur qui reste à trouver à un tarif qui permette un prix pour les participants ne dépassant pas 20/25 euros.

Une animation reste à trouver, monsieur le maire propose un prestidigitateur, animation qui plait à tous les âges.

↳ *Le conseil Municipal prend acte de cette information*

#### **5) Chemin Rural du Hillot**

Monsieur B Daudet souhaite acquérir le chemin de servitude du Hillot ; le 28/02 une rencontre avec le commissaire enquêteur est organisée, il fera son devis.

↳ *Le conseil Municipal prend acte de cette information*

#### **6) Projet de Gendarmerie à LANDIRAS**

M. le Maire fait part au Conseil d'un projet de création d'une gendarmerie sur la Commune de LANDIRAS.

↳ *Le Conseil ne soutient pas ce projet, le secteur étant déjà couvert par les gendarmeries existantes.*

#### **7) Panneaux extinction de l'éclairage public**

Monsieur B. DAUDET propose l'achat de panneaux indiquant l'extinction des éclairages publics pour remplacer les existants trop fragiles.

↳ *Le Conseil valide l'achat des panneaux*

#### **8) Compte rendu Réunion CDC du BAZADAIS**

Monsieur B Daudet fait un compte rendu résumé de la réunion sur la transition énergétique. Il s'agissait notamment des bios déchets, par exemple :

- à partir de 2024 les granulés de bois pour le chauffage pourraient être produits sur place,
- production de bio éthanol pour le secteur médical : projet à Captieux

↳ *Le Conseil prend acte de ces informations*

#### **9) Compte rendu Réunion du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**

Monsieur B. DAUDET a été à la réunion qui s'est tenue le 30/01, il informe notamment qu'une ½ journée sera organisée en juillet au foyer sur le thème des insectes pollinisateurs.

↳ *Le Conseil prend acte de ces informations*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h00

Le/La Secrétaire de Séance,  
H. PUJOLS

Le Maire,  
Ph. MONNIER



Affiché le 03/04/2023 et mis en ligne sur [www.escaudes.fr](http://www.escaudes.fr)